Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241107-D166_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 7 novembre 2024

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024
Date d'affichage : 30 octobre 2024
Délibération N° 07-11-2024 / N°166
Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 11
Membres votants : 94

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Philippe Duez, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent , excusé : Jean-Michel Schulz
Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241107-D166_2024-DE

donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Romuald Delattre

Titre de la délibération : Décision modificative n° 1 : budget ECOPOLIS - 609

Monsieur le Vice Président fait état de la nécessité de procéder à une modification budgétaire sur le budget Ecopolis afin de permettre de revoir certains crédits, notamment les amortissements et de régulariser les opérations comptables pour les créances éteintes de Telcobois et de A2micile

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de modifier les crédits budgétaires, comme suit :

Recettes d'investissement :
CHAP 040 – Article 28128 – fonction 60 : + 44 820.43€
Dépenses d'investissement :
CHAP 23 – Article 2313 – fonction 60 : - 44 820.43€

Dépenses de fonctionnement :
CHAP 042 – Article 681 – fonction 60 : + 44 820.43€
CHAP 65 - Article 6542 – fonction 60: + 21 000€
- Article 6541- fonction 60 : + 85€
CHAP 75 – Article 75738 – fonction 60 : + 65 905.43€

Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 octobre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les modifications budgétaires ci-dessus.

Le Président

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *